

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250408-031

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Rénovation du marché couvert – Modifications N°1 et 2 Lot 5 : Menuiseries intérieures Lot 8 : Carrelage - Faïence		
Numéros	Marchés N°2024I04-5 et 8		
Attributaires	ETS GOUNY ET CIE – SAS CARRELAGE PEIXOTO		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-8 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu les décisions n° D20240521-047 du 21 mai 2024 et n° D20240612-062 du 12 juin 2024 attribuant les marchés N°2024I04-1, 5 et 10 relatifs aux travaux de rénovation du marché couvert ;
- Considérant que des prestations doivent être ajoutées et supprimées des marchés initiaux,

Décide,

Article 1 : Sont approuvées les modifications n°1 et 2 à intervenir avec :

N° de lot et intitulé	Entreprises	Adresses	Montant du marché initial HT	N° d'avenant	Montant de l'avenant HT	Pourcentage Cumulé
5 : Menuiseries intérieures	ETS GOUNY ET CIE	La Bardeire – BP 69 19202 USSEL CED	105 484,41 €	2	- 5 339,22 €	- 1.67%
8 : Carrelage – Faïence	SAS CARRELAGE PEIXOTO	ZA du Bois Saint-Michel 19200 ST ANGEL	11 246,50 €	1	1 505 €	+ 13.38%

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 8 avril 2025.



Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE